

et 16 millions sont réservés à l'instruction primaire.

— **Hôtel-Dieu.** Au mot PARIS, tome XII, page 251, nous avons consacré un long article à l'Hôtel-Dieu de Paris, dont nous avons fait connaître dans tous ses détails l'histoire et l'organisation. Depuis que cet article a été écrit, l'ancien hôpital a été démolit et remplacé par un nouvel établissement plus vaste, plus confortable. C'est ce nouvel établissement, inauguré le 15 juillet 1877, que nous allons décrire.

La configuration de l'Hôtel-Dieu actuel est celle d'un trapèze dont les deux grands côtés non parallèles sont déterminés par la rue de la Cité et la rue d'Arcole. Le qual de la Cité et le parvis de Notre-Dame forment les deux autres côtés. C'est sur le parvis de Notre-Dame que se trouve l'entrée principale du monument. Un grand vestibule, donnant, à droite, sur les bureaux de l'administration, et à gauche sur les amphithéâtres. Du sous-sol partent les pilastres qui supportent les sculptures en plein cintre des préaux. Ceux-ci règnent au rez-de-chaussée, au premier et au second étage. De larges galeries transversales, également voûtées en plein cintre, les mettent en communication à chaque étage.

La buanderie, les magasins, les cuisines sont situés au sous-sol. Les cuisines du nouvel Hôtel-Dieu offrent ceci de particulier que la cuisson des viandes et des légumes s'y fait à la vapeur. Au rez-de-chaussée, les calorifères. C'est en fin du sous-sol que partent les ascenseurs. Chaque corps de bâtiment a le sien. Partant du sous-sol, il dessert les étages supérieurs et permet de monter et de descendre les malades sans secousses dans leurs lits.

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

avec satisfaction, c'est le nouveau sommaire adopté pour les lits de l'Hôtel-Dieu. Ce sommaire, connu dans l'industrie sous le nom de sommier oriental Espagnac et Malleyer, présente des avantages jusqu'ici inconnus au point de vue du repos et de la sécurité des malades aigus. Il est à souhaiter que l'usage s'en généralise et qu'il soit adopté dans toutes les maisons hospitalières. Enfin, les malades de l'Hôtel-Dieu ont, pour se promener, de spacieuses galeries couvertes, des terrasses et les quatre jardins dont nous avons précédemment parlé.

Le service médical et chirurgical est confié, à l'Hôtel-Dieu, à des hommes qui occupent le premier rang dans la science et qui sont aussi estimés pour leur savoir que par leur caractère. Les médecins et chirurgiens sont assistés par des internes choisis à la suite d'un concours parmi les étudiants les plus capables.

Le service des salles est fait, sous la direction des internes, par de nombreux surveillants laïques, des sœurs de charité et de gardiens. Ce service ne laisse rien à désirer.

La reconstruction de l'Hôtel-Dieu n'a pas coûté moins de 40 millions. On a beaucoup critiqué l'emplacement choisi, et l'on a eu raison. A tous les points de vue, c'est un danger de placer un hôpital au centre d'une population, et il est plus dangereux encore de l'établir entre deux rivières, dans la ville. Espérons toutefois que les précautions prises par l'architecte et les mesures hygiéniques appliquées si intelligemment par M. Prieur rendront ces inconvénients les moins graves possibles.

Paris en décembre 1854, par M. E. Ténot. V. DÉCEMBRE, dans le tome VI du Grand Dictionnaire, page 220.

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).

Paris en 1590 (Journal du Siège de Paris, tome I, page 159).